PUBLIÉ LE 01/02/2023 - MISE À JOUR LE 07/08/2026

Catapresan TTS

Actualisation du 07/08/2026

Les critères d'octroi ont été mis à jour

Information du 11/09/2025

Attention aux erreurs entre les patchs et les adhésifs de protection.
Il est demandé de bien rappeler lors de la délivrance du traitement que les boites de Catapresan-TTS contiennent les dispositifs transdermiques avec la clonidine ainsi que des adhésifs de protection ne contenant aucune substance active. Ces adhésifs de protection ne doivent pas être utilisés seuls. Ils peuvent être appliqués sur le dispositif transdermique avec la clonidine seulement si ce dernier commence à se décoller. Ce message doit être relayé aux parents et infirmièr(e)s qui appliquent les patchs. Merci de consulter la notice d'information à destination des patients et des professionnels de santé.

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Catapresan TTS-1 2,5 mg, dispositif transdermique
Catapresan TTS-2 5 mg, dispositif transdermique

Substance active

clonidine (chlorhydrate)

Laboratoire

Lavipharm S.A.

AMM

Lire aussi

Autres informations

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Catapresan TTS-1 2,5 mg, dispositif transdermique
Catapresan TTS-2 5 mg, dispositif transdermique

Critères d'octroi

- Douleurs neuropathiques périphériques en échec des traitements conventionnels (antidépresseurs tricycliques, antiépileptiques, capsaïcine).
- Dystonie.

Autres informations

- Prescription réservée aux médecins exerçant dans un centre anti-douleur.
- Prescription réservée aux psychiatres, aux neurologues ou aux pédiatres.

Consultez la traduction anglaise du RCP italien (13/09/2024) Consultez la traduction anglaise de la notice (13/09/2024) Consultez la notice d'information à destination des patients et des professionnels de santé (13/09/2024)

Faire une demande d'AAC (autorisation d’accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l’application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié